

Nancy, ce 3 Novembre 1902.

Bon lieu cher ami,

Je comprends que M. Paul Fourmie  
ait été fâché du peu de compte que  
l'on a tenu de ses désirs. Et nous le  
avons avec lui. Contrefais ce qui atténue  
un peu le sans-gêne du procédé et surtout  
son danger pour l'avenir, c'est qu'on n'a  
désigné pour suppléer M. May cette année  
qu'un chargé de cours, candidat à  
l'agrégation d'histoire du chât. Simonet  
que nous avons connu fort avantageusement  
d'ailleurs à Dijon et que je suis heureux de  
revoir; ainsi la question est entièrement four-  
nie le moment où l'on remplacera définitivement May.  
Je suis en mesure de vous renseigner  
sans plus ample informé, sur l'incident  
dont vous a parlé Fourmie et que Gavet  
nous avait raconté à tous deux. Les lui à Chalons  
il s'était formé à Nancy en 1897 un  
ligue pour la liberté de conscience qui a  
organisé des réunions protestataires contre les  
décrets Lombes. Gavet lui-même a organisé  
de cette ligue, lui-même a exprimé sa sympathie  
pour elle mais en déclarant qu'il n'y avait rien  
utile et imprudent d'entraîner <sup>lui-même</sup> son comité.  
Les nouvellards du ou ont mal compris  
ou dénaturé les faits et ont désigné direct-  
-ment Gavet au Ministère comme faisant  
partie du comité de la ligue susdite.

La-dessus le Ministre a adressé notre  
Præteur d'alors M. Gasquet, pour n'avoir  
pas lui-même dit au Garret, et lui a  
exhorté de ne plus négliger à l'avenir  
aucune dénonciation de ce genre. M.  
Gasquet a communiqué à Garret le  
blâme ministériel d'un façon, d'ailleurs  
peu discutée. Et si nous aussi que le  
Doyen a été l'organe de nos vœux constants  
à l'égard de la prohibition de tout acte ou omission  
pouvant porter ombrage au Gouvernement.  
mais cette dernière communication n'a pas eu lieu  
— je ne sais pas d'ailleurs ce qui s'est  
passé pour Beauchet qui ne vint qu'un  
dernier moment: rien ne pouvant qu'il ait  
été vu avec Garret: celui-ci le présument  
mais n'en avait aucune certitude. —  
Maintenant voilà l'épilogue concernant  
Garret, que peut-être l'opinion ne connaît  
pas. Quand Léon a été nommé, nous étions  
à Paris, Garret n'a considéré que n'étant  
plus son subordonné, s'expliqua avec lui  
avec incertitude, s'expliqua avec lui  
sur l'affaire; — en ami, étant son  
ancien élève de philosophie à l'Université  
et resté toujours en bonnes relations avec lui.  
Il lui a donc écrit ce qui avait été  
l'attitude récemment reprochée dans  
quelles circonstances exactes et dans quels  
termes il avait, à plusieurs reprises,  
fait de la politique à Nancy, et comment  
il n'avait jamais ou n'aurait pas  
droit de son indépendance ni méconnu

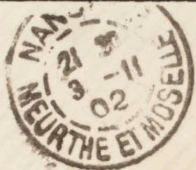
les devoirs de sa fonction. — Entièrement  
à l'attente de Garret, Léon lui a  
répondu. Il l'a remercié de la franchise  
de ses applications et lui a dit qu'il  
conserverait sa lettre, en ajoutant: « elle  
pourra ne pas être inutile ».  
« Pour ne pas être inutile », Garret a cru  
dans ces derniers mots, Garret a cru  
voir l'indice qu'on songerait en haut  
lieu à inquiéter quelques-uns des notes.  
Qui y a-t-il de fondé dans cette présomption?  
Je ne sais. Ce qui me paraît certain,  
c'est qu'on nous tient à l'œil.

Dans ces conditions, il ne semble guère  
de prendre une initiative, qui put nous  
exposer à des répercussions officielles sans  
chance sérieuse d'un résultat efficace.  
Il faudrait savoir quel appui nous serait  
assuré du côté de nos prêtres, je ne  
dis de nos représentants au Conseil  
supérieur, de nos doyens ou de ceux des  
notes qui sont écoutés en haut lieu.  
Je crois bien que nous ne pourrions  
faire grand fond sur toutes ces sommités,  
dont l'indépendance est si elle pourtant  
mais qui peuvent avoir de nouvelles  
ambitions et ne sacrifieraient pas  
volontiers leurs chances de monter plus haut  
à un idéal, auquel ils ne croient qu'à  
moitié quand ils y croient. Sans eux,  
je estime qu'aucune action collective n'est  
possible et que les consciences individuelles

d'avent guère vu les l'attitude de l'auteur  
j'ai bien reçu une réponse  
d'Émile Gaudinot au sujet de  
la thèse de Ripart. N'ayant  
pas encore commencé son travail  
et n'ayant eu l'intention que  
d'un compte-rendu de complaisance  
destiné à satisfaire la thèse de  
son ami, il ne me  
paraît pas regretter beaucoup le  
malentendu qui s'est fait, à mon avis,  
le dimanche, et me dit que probablement  
il s'abstiendra tout-à-fait toute la  
temps nécessaire pour une étude  
personnelle de sa part) et à moins  
qu'il ne puisse encore donner à la  
Revue trimestrielle un simple compte-rendu.  
Finalement il ne se prononcera  
que quand il aura reçu les lettres  
fautes de mon petit article dont je  
lui fais tenir un exemplaire. En tout  
m'en excusé bien plusieurs - En tout  
cas le malentendu est dissipé sans aucun  
préjudice de la part d'Émile Gaudinot.  
C'est ce que j'aurais surtout voulu me  
faire dire, et qui résulte bien de sa lettre.  
Bonne à ma bien petite amitié

F. Gossy

7  
11



Monsieur R. Leilles  
Professeur à la Faculté de droit,  
14 rue Saint-Germain  
Paris (VII<sup>e</sup> arr<sup>t</sup>)

